

Menaces sur l'enseignement professionnel

Snetap FSU - Secteur Pédagogie et Vie scolaire – 24 novembre 2007

Des orientations lourdes de conséquences ont été tracées par le gouvernement pour l'enseignement professionnel. Nous vous livrons ci-dessous les conclusions de l'audit de modernisation mené en 2006 par le ministère du Budget ainsi que les instructions données par le Ministère de l'Education Nationale aux Recteurs dans une note datée du 5 octobre 2007.

➤ *L'avis du ministère du Budget : rapport de l'audit de modernisation*

L'enseignement professionnel n'a pas échappé aux **missions d'audit de modernisation** conduites par le précédent gouvernement. Le rapport résultant de celle qui lui était consacrée (à l'Education Nationale) a été publié en décembre 2006. Dans leur synthèse, les rapporteurs font un constat en pointant des atouts et des faiblesses et tracent trois axes de propositions pour faire évoluer le système.

▶ **Le constat**

Les atouts

L'enseignement professionnel offre aux jeunes une **formation professionnelle** qui répond aux besoins de l'économie et qui permet **l'acquisition de connaissances générales**, en particulier pour ceux qui poursuivent jusqu'au **baccalauréat professionnel**.

Il propose par ailleurs **deux voies de formation** – l'apprentissage et la voie scolaire – ce qui permet aux jeunes de choisir la voie la plus adaptée à leurs besoins.

Les faiblesses

Les objectifs d'élévation générale du niveau de qualification et de conduite de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ne pourront être atteints à court terme compte tenu de deux écueils :

- sortie précoce du système sans qualification (en 2002, 17,1% des 18-24 ans, soit 137 000 personnes, sont sorties sans diplôme – problème également constaté dans les autres pays de l'UE où ce taux atteint en moyenne 21,3%)
- poursuite d'études insuffisante dans la voie professionnelle (seulement 28% des élèves entrés en 1^{ère} année de CAP ou de BEP obtiendront leur baccalauréat)

Le coût total par élève est élevé : 10 490 € par an en 2004, dépense supérieure de 20% à celle consentie pour l'ensemble du second degré (8 530 €) et de 30% à celle consentie en moyenne par les pays de l'OCDE pour les lycées (environ 8 000 €). Les moyens ont augmenté de plus de 35% depuis 1990 sans que l'efficacité et l'efficience aient été démontrées puisque sur 100 places de formation financées, seulement 50 à 70% des élèves seront *in fine* diplômés.

Les causes

Selon les rapporteurs, les faiblesses s'expliquent notamment par la **rigidité de la gestion et de l'organisation** de l'enseignement professionnel. Sont pointées des contraintes pour les établissements (capacités d'accueil, grilles horaires définies *au niveau national*, etc.) qui ne permettent pas de dégager des marges de manœuvre destinées à financer des dispositifs innovants. Est également pointé un financement « *à la structure* », sans lien avec des objectifs ou un projet d'établissement, ce qui ne favorise pas la mise en place d'une offre de formation adaptée aux besoins des élèves. Est également soulignée la *gestion centralisée*, qui présente un **coût de non utilisation de l'ensemble des moyens disponibles**.

Les rapporteurs mettent aussi en avant une **offre de diplômes très segmentée** (456 diplômes professionnels, dont certains très spécialisés) et des **parcours de formation peu adaptables** aux besoins des jeunes, notamment lorsqu'ils souhaiteraient se réorienter.

Ils évoquent enfin une carte des formations pas toujours adaptée aux besoins des jeunes avec une offre d'apprentissage inégalement répartie sur le territoire, une faible évolution des spécialités offertes et des formations éclatées sur le territoire qui ne permettent pas toujours la poursuite d'études en Bac Pro après un BEP.

▶ **Les propositions**

Les rapporteurs de la mission proposent 3 axes :

1. Individualiser les parcours pour limiter les sorties sans qualification, ce qui nécessite de :

- mettre en place une **formation modulaire** pour adapter la formation aux besoins des élèves

- encourager l'accès au baccalauréat professionnel (objectif d'élévation générale du niveau de qualification)
- développer les passerelles entre les formations sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage.

2. Rendre plus lisible l'offre de diplômes et plus volontariste l'offre de formation :

- simplifier l'offre de diplômes :
 - >> offrir aux jeunes des formations qui leur permettent de s'intégrer dans le marché du travail et de s'adapter tout au long de leur vie active
 - >> faciliter la gestion des formations, aujourd'hui trop complexe
- améliorer la programmation de la carte des formations :
 - >> mettre en place une programmation pluriannuelle concertée entre l'Etat et les régions (qui se partagent les compétences en matière de formation professionnelle) afin de faire évoluer la carte des formations
 - >> définir des objectifs nationaux sur la répartition entre voies générale, technologique et professionnelle
 - >> mettre en place un pilotage national de la politique d'orientation – qui fait aujourd'hui défaut – afin de fixer des objectifs nationaux

3. Dynamiser le pilotage du système en donnant plus d'autonomie aux académies et aux établissements

- pilotage national des académies fondé sur la responsabilisation et l'autonomie >> allocation d'un budget global relié à leurs objectifs et leurs résultats
- renforcement de l'autonomie des établissements pour mettre en place des formations adaptées aux besoins de leurs élèves
 - >> changement du mode d'allocation des moyens
 - >> changement de l'organisation du travail au sein des établissements : **à terme, le service dû par les enseignants devrait être annualisé.**

Les rapporteurs précisent que le financement de ces propositions peut s'effectuer par le redéploiement des *marges de manœuvre identifiées*. La mission a en effet estimé que **7 000 à 8 500 ETP (!!!) n'étaient pas utilisés devant les élèves.**

Elle préconise que ces marges fassent l'objet d'un **partage entre des efforts de rationalisation et des suppressions d'emplois, d'une part et le financement de ses propositions sur l'individualisation des formations, d'autre part.**

> **Les instructions du MEN pour « valoriser et rénover » l'enseignement professionnel**

Dans une note aux recteurs datée du 5 octobre 2007, le Ministère de l'Education Nationale fixe 3 priorités qui fondent le **plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel** :

- le développement du lycée des métiers
- une refondation de l'offre des diplômes et de la certification
- le renforcement du pilotage par objectifs de la carte des formations professionnelles tant au niveau national qu'au niveau académique.

En ce qui concerne la priorité n° 3 – l'élaboration de la carte des formations – le ministère rappelle qu'elle s'inscrit dans le cadre suivant :

- optimiser l'offre de formation et le besoin en enseignants,
- mieux articuler les liens entre les formations dispensées et l'emploi disponible,

- développer le Bac Pro en 3 ans afin d'améliorer l'accès au niveau IV (le MEN précise que les recteurs recevront prochainement des informations complémentaires pour la mise en œuvre de cet objectif)
- resserrer l'offre de diplômes, en réduisant le nombre de divisions dont l'effectif est inférieur à 18, notamment dans les spécialités à grand flux.

Le MEN a demandé aux recteurs de communiquer l'état des lieux et les évolutions envisagées de la carte des formations dans le cadre du PRDFP **au plus tard pour la fin octobre 2007.**